

Nom du projet : Collectif Bio-Diversifié

Présentation succincte de la filière étudiée, de ses acteurs et de son territoire d'action

Structuration d'une nouvelle filière Bio et équitable, de transformation en huile de cultures de diversification. Première culture en essai : la Cameline.

Des producteurs apporteurs (10), rassemblé sous l'association Collectif Bio-Diversifié, afin d'organiser la filière (établissement des prix, organisation de la planification...). Un producteur-transformateur qui achète à chaque producteur les graines de Cameline. Un client qui extrait des composés pour les cosmétiques à partir de l'huile de Cameline. Une labellisation Fair For Life par Bio Partenaire à tous les maillons de la Filière.

Apporteurs, transformateur et client dans le 63. Puis différents clients finaux en France.

Besoins et motivations initiales des acteurs à l'origine du projet

- Quels besoins ont été définis ? Par qui ?
- Quelles étaient les motivations des acteurs à l'initiative de la filière ?
- Quels objectifs étaient visés ? Pourquoi ?
- Quelle échelle a été choisie et pourquoi ?
- De quel accompagnement ont bénéficié les acteurs économiques ?

Besoin du client exprimé auprès d'un producteur-transformateur du 63 qui a décidé d'investir pour répondre à ce nouveau besoin et de solliciter ses collègues comme apporteurs locaux. Cette culture permettant une diversification de la rotation a un réel intérêt agronomique. Elle n'avait pas de débouché jusqu'alors (sauf pour quelques fermes qui la transformaient en huile alimentaire, mais débouchés locaux restreint en circuit court).

Motivation client : garantir un approvisionnement Bio et Equitable.

Motivation transformateur : diversifier son activité.

Motivations producteurs : diversification de la rotation avec un marché correcte, projet collectif

Animation par BIO 63 : aide aux producteurs pour se constituer en Association, écrire les statuts, règlement intérieur.

Présence d'une chargée de développement chez le client pour faire le lien entre les besoins et le collectif.

Aide de Bio-partenaire pour l'élaboration des contrats types et de la convention tri-partite.

Présentation des acteurs de la filière et de leurs intérêts propres

Rôle	Motivations	Profits
Acteur 1 :		
Producteurs : fournir des oléagineux bio et locales de qualité alimentaire	Faire collectif Diversification des cultures	Plus-value économique En apprentissage permanent Une association pour structurer les prochains projets de filières ?
Acteur 2 :		
Paysan-Transformateur	Diversifier son activité Aller chercher de la plus-value	Plus-value économique
Acteur 3 :		
Client-Transformateur	S'approvisionner en huile bio et équitable	Plus-value économique Communiquer sur un collectif, traçabilité...

Chronologie du projet : étapes de construction de la filière

Mois / année	Etapes
2020	Transformateur en lien avec le client et envisage les bases du projet. L'idée est présentée aux producteurs Bio qui travaillent déjà en collectif sur une approche technique. Année de test avec la Cameline disponible soit 2 paysans.
Décembre 2020	Création de l'association Collectif Bio-Diversifié (10 membres). Etablissement des contrats et du règlement intérieur. Rencontre avec la chargée de développement du Client.
Février 2021	Réunion de planification assolement 2021 et organisation technique.
Avril 2021 - ...	Suivi technique des cultures par Bio 63

1 convention tri-partite

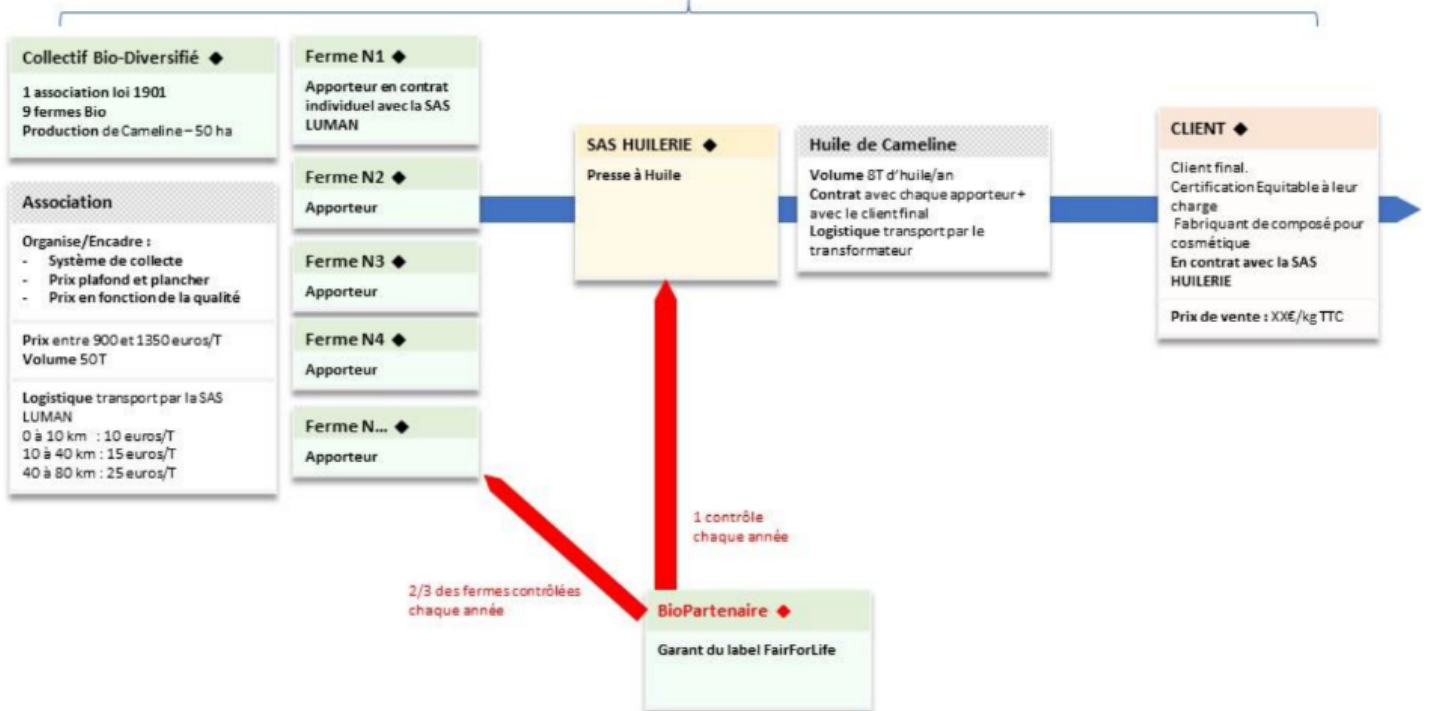


Schéma d'organisation

- ◆ membres de la filière de transformation en huile
- ◆ prestation de service

Schéma d'organisation Collectif Bio-Diversifié Filière huile de cameline Bio et Equitable – Année 01

Financement

- Subventions mobilisées pour les investissements nécessaires à la création de la filière • Subventions mobilisées en soutien au fonctionnement de la filière (fonds européens, Etat, région, départements...)
- Principaux postes de charges à prendre en compte

Animation du collectif : Vivéa

Investissement Transformateur : France Relance – FEADER (les investissements n'ont pas encore été réalisés)

Modalités de coopération

- Qui porte la filière et prend les décisions ?
- Existence d'une organisation juridique particulière ?
- Nature des relations entre acteurs économiques ? (formelles, informelles...) • Modalités d'uniformisation des méthodes et de garantie ? (cahier des charges, marque collective...)

Décisions : les agriculteurs via l'Association Collectif Bio-Diversifié (prix planche, prix plafond, pris en fonction de la qualité, prix transport) avec le transformateur.

Contrat triennal.

Difficultés surmontées

Problème rencontré	Solution proposée

Perspectives et défis à relever

Conseils et enseignements

Ressources bibliographiques

Programme d'animation : « Filières en Communs : des communs au service de la reterritorialisation des filières alimentaires » (2021-2022)



Action de diffusion réalisée dans le cadre du PDR Occitanie 2014-2020 - Projet : « Soutenir la reterritorialisation des filières agroécologiques : des outils et un cadre d'échange et de contribution pour démultiplier les initiatives » (FEADER 1.2. 2021)

